RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

Lille, Hellemmes et Lomme : connaître les loyers de référence en vigueur du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Permet de connaître les loyers de référence pour un bail d'habitation ou un bail mobilité signé entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026, lorsque le logement se situe à Lille, Hellemmes ou Lomme.

Faire la démarche en ligne
(https://ssilab-ddtm-encadrement-loyers-33.webself.net/baux-conclus-ou-renouveles-entre-le-142025-et-le-3132026)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R64882/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Complément de loyer : quelles sont les règles ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34401)
En quoi consiste l'encadrement des loyers à respecter en zone tendue ?
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1314)
Lille, Hellemmes et Lomme : montant du loyer pour un bail d'habitation
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34408)

Émetteur de la démarche en ligne : Ville de Lille
Vérifié le 11 mars 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)